



Semaines franciscaines d'été 2017



Programme :

Lundi 17 juillet à 9h - vendredi 21 à 16h

François Delmas-Goyon, Fraternité séculière

Une plongée dans les Sources franciscaines et le premier siècle de l'Histoire de l'Ordre Mineur

Samedi 22 juillet à 17h - dimanche 30 à 14h

Fr. André Ménard, ofm cap, fr. Pascal Aude, ofm cap, fr. Marcel Durrer, ofm cap et Brigitte Gobbé

Parcours spirituel franciscain « Jusqu'en Dieu »

Lundi 31 juillet à 9h - vendredi 4 août à 16h

Fr. Marcel Durrer, ofm cap

A la suite de François, interpréter la Bible

Lundi 7 août à 9h - vendredi 11 à 16h

Sœur Pascale Bonef, sfa

Entrer dans le dialogue interreligieux

Pour toute personne intéressée par la figure de François et son actualité



Les Semaines franciscaines d'été du 17 juillet au 11 août 2017

proposent un temps d'enseignement en compagnie de saint François d'Assise. Ce parcours est ouvert aux membres de toutes les branches de la famille franciscaine francophone et à toute personne intéressée par la spiritualité franciscaine.

La vie fraternelle et l'échange d'expériences sont des dimensions essentielles de ce parcours.

Le prix de l'ensemble des Semaines est de CHF 2'550.-

soit CHF 600.- pour les semaines 1, 3 et 4 et CHF 750.- pour la semaine 2, Parcours franciscain spirituel « Jusqu'en Dieu ».

Il comprend le logement en pension complète, les frais d'écolage, d'honoraires des intervenants, de préparation, matériel pédagogique et du secrétariat.

Modalités de paiement :

Virement bancaire en faveur de PostFinance,

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

pour le compte du « Trimestre franciscain, 1890 St-Maurice »

IBAN : CH32 0900 0000 1721 4110 5

ou virement bancaire en faveur de la Banque cantonale du Valais, 1950 Sion

SWIFT/BIC : BCVSCH21LXXX

pour le compte : « Caisse fraternelle, 1890 St-Maurice »

IBAN : CH15 0076 5001 0191 4200 1.

Délai d'inscription 29 mai 2017 auprès de :

Hôtellerie Franciscaine

Rue Antoine-de-Quartery 1

1890 Saint-Maurice

Tél. +41 (0)24 486 11 06

Courriel : mois-franciscain@vtx.ch